

222C0033
FR0011668821-FS0002

5 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LES TOQUES BLANCHES DU MONDE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 4 janvier 2022, complété notamment par un courrier du 5 janvier, la société par actions simplifiée NextStage AM (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 décembre 2021, le seuil de 50% du capital de la société LES TOQUES BLANCHES DU MONDE¹ et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 713 925 actions LES TOQUES BLANCHES DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 41,52% du capital et 38,96% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LES TOQUES BLANCHES DU MONDE sur le marché dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société³.

¹ Société anciennement cotée sur Euronext Access et transférée sur Euronext Growth Paris le 6 octobre 2021.

² Sur la base d'un capital composé de 4 127 734 actions représentant 4 399 652 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué diffusé le 23 décembre 2021 par la société LES TOQUES BLANCHES DU MONDE.